

Les nouveaux bornages indiciaires

➤ Echelonnement indiciaire

Le premier grade débute à l'indice brut 325 et en terminal 576.

Le deuxième grade atteint l'indice brut terminal 614.

Le troisième grade atteint l'indice brut 675 (en 2011).

➤ Promotions par tableaux d'avancement

Le deuxième grade est ouvert après 11 années d'ancienneté dans le 1er grade. Le troisième grade est ouvert après 12 ans d'ancienneté.

➤ Promotions par concours professionnels

Le deuxième grade est ouvert après 6 années d'ancienneté dans le 1er grade. Le troisième grade est ouvert aux seuls agents du deuxième grade après 10 ans d'ancienneté.